



PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES Danger pour les pensions de la CRPCEN MOBILISONS-NOUS !

Le Gouvernement envisage une réforme des Retraites comportant l'instauration d'un régime universel **par points**, qui serait applicable à tous.

A cet effet, les études et la concertation sont conduites par un « Haut Commissariat à la réforme », présidé par Monsieur Jean-Paul DELEVOYE.

LE RÉGIME PAR POINTS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Chaque salarié au cours de sa carrière, année après année, « achète » des points en fonction de son salaire, et selon un « prix d'achat » fixé par le Gouvernement.

Lors du départ en retraite, le nombre de points ainsi acquis donne droit à une retraite calculée comme suit : Nombre de points X valeur du point = montant de la retraite.

Le système par points prend en compte le salaire moyen **de toute la carrière** et est donc beaucoup moins avantageux que le système actuel qui prend en compte les salaires **des dix meilleures années** de la carrière.

Concrètement : système par points = baisse importante des pensions.

QU'EN DIT FRANÇOIS FILLON ?

François FILLON s'est mis politiquement hors-jeu pour les raisons que l'on sait. Mais il reste un expert en matière de retraite pour avoir conduit des réformes importantes.

Nous ne partageons pas ses options, mais force est de reconnaître qu'il sait de quoi il parle quand il affirme : « *Le système par points permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : baisser chaque année la valeur des points et diminuer le niveau des pensions* ».

Est-ce cela que l'on veut ? **Pour la CGT, c'est NON !**

APPEL DE LA CGT

La CGT-Notariat, après avoir argumenté en commission paritaire son opposition à un régime par points générateur d'une baisse des pensions, a été accusée (hélas par un syndicat) de tenir des propos « fallacieux », c'est-à-dire « visant à tromper ».

Mais, s'il y a tromperie, n'est-ce pas plutôt d'affirmer dans le Lien Social refuser toute baisse des pensions, tout en soutenant l'instauration d'un régime par points ?

Un vrai danger guette donc la CRPCEN, et les partenaires sociaux qui veulent qu'elle perdure avec ses avantages doivent se concerter et se concentrer sur la recherche d'une solution commune à proposer aux Pouvoirs Publics pour sauver notre CRPCEN et le niveau de ses retraites.

C'est l'appel solennel que la CGT lance à tous les partenaires sociaux du notariat



Fédération CGT des Sociétés d'études – **Secteur Notariat** – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44– Fax 01.55.82.89.42– E-
mail : fsetud@cgt.fr